

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Règlement

**Swiss Skimo Cup CAS,
Youth Skimo Cup CAS et
Championnats suisses CAS**

Révisé le 13.11.2023



Table des matières

1. Conditions générales	5
2. Participation	5
3. Règles générales de conduite pour les participants	7
4. Matériel	8
5. Classement général et Championnats Suisses	12
6. Environnement	16
Annexe – Catégories	18
Annexe – Parcours	20
Annexe – Pénalités Swiss Skimo Cup CAS et Championnats suisses CAS	21
Annexe – Sprint	23
Annexe – Affectation aux sets	25

- * En cas de doute, la version originale du règlement en français fait foi.*
- * En cas d'absence de réglementation, le règlement ISMF s'applique*
- * Par souci de simplicité, seule la forme masculine est utilisée dans le document. La forme féminine est incluse.*

1. Conditions générales

- 1.1. Ce règlement s'applique à toutes les compétitions nationales mis sur pied par le CAS.
- 1.2. Le règlement Swiss Skimo Cup CAS est orienté coureurs. Les organisateurs doivent se référer, en sus, au règlement des organisateurs.
- 1.3. L'autorité suprême pour les décisions concernant la course est le jury de course. Le jury se compose du :
 - Chef juges, qui agit comme président du jury
 - Directeur de course du COL ou de son remplaçant
 - Président du COL ou de son remplaçant.
- 1.4. En participant à une compétition nationale homologuée par le CAS, le coureur accepte automatiquement les dispositions du règlement ainsi que les règlements généraux de Swiss Olympic et le Code éthique du CAS.
- 1.5. Le ski-alpinisme et, dès lors, l'ensemble des compétitions du calendrier du CAS sont soumis aux dispositions concernant le règlement dopage du CAS et Swiss Sport Integrity. Chaque participant à une épreuve du calendrier en accepte les règles et tout contrôle officiel. La liste officielle des substances interdites est celle de Swiss Sport Integrity.
- 1.6. Le non-respect du règlement entraînera une pénalité ou une disqualification.

2. Participation

2.1. Licences

- 2.1.1. Une participation à une Swiss Skimo Cup CAS ou Youth Skimo Cup CAS est ouverte pour toutes et tous. Cependant, les athlètes doivent être en possession d'une licence valide en cours pour être classés au classement général de la Swiss Skimo Cup CAS ou Youth Skimo Cup CAS, La validité de la licence est du 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante. Les membres des sections du Club Alpin Suisse reçoivent une réduction sur le prix de la licence
- 2.1.2. La licence doit être acquise avant l'inscription à une épreuve. Les résultats effectués avant l'achat d'une licence ne seront pas pris en compte rétroactivement pour le classement général en cours.
- 2.1.3. Prix de la licence annuelle par catégorie et en fonction de l'affiliation au CAS :

U16/U18/U20 membres:	30 CHF
U16/U18/U20 non-membres:	50 CHF
U23 et plus âgés membres :	50 CHF
U23 et plus âgés non-membres :	90 CHF

2.1.4. Les athlètes titulaires d'une licence reçoivent les avantages suivants :

- Le droit de départ en premières lignes (box séparé et signalé) à toutes les courses de la Swiss Skimo Cup CAS.
- La participation au classement général pour prétendre aux médailles et primes.
- La possibilité de participation à la Patrouille des Glaciers sans tirage au sort selon conditions du point 5.4.4 pour les 120 meilleures patrouilles au classement intermédiaire sur la base des points cumulés des quatre athlètes de la patrouille.

2.2. Les épreuves se disputent individuellement (sprint, individuelle, verticale) ou en équipe de 2 ou 3 coureurs. Elles sont ouvertes à des équipes féminines, masculines et mixtes.

2.3. Les trois premiers de chaque catégorie doivent être présents lors de la remise des prix de la course. En cas d'impossibilité majeure et incontournable, ils doivent obtenir l'accord de l'organisateur et du Jury de course. Cette règle est également valable pour le podium provisoire organisé rapidement après la course¹⁾ et le classement général de la Swiss Skimo Cup CAS. Le non-respect des règles ci-dessus entraînera des pénalités voire la disqualification.

¹⁾ En règle générale, dans l'aire d'arrivée après les 10 premiers hommes et les 5 premières dames).

2.4. Tout compétiteur respectant les âges fixés par les catégories peut participer aux épreuves de la Swiss Skimo Cup CAS et/ou des Championnats suisses CAS.

2.5. Les mélanges de catégories du même sexe au sein des équipes sont autorisés chez les U23 et plus âgés (U23 et plus âgés). L'équipe concernée sera, dans ce cas, classée dans la catégorie du plus jeune membre classé en Senior ou plus âgé, même si un ou une athlète U23 fait parti(e) de cette équipe.

Les équipes de sexe mixtes sont également autorisées et seront classées chez les Hommes selon le même principe mentionné ci-dessus.

Chez la relève (U16/U18/U20), les mélanges de catégories sont autorisés sur demande d'exception faite auprès de l'événement manager, au plus tard 2 semaines avant la course en question.

2.6. Les catégories, qui n'ont pas 3 coureurs/équipes inscrit(e)s, sont fusionnées sans exception selon les règles suivantes pour autant que le parcours soit le même :

Catégories du parcours P3: U23 sont classés dans la catégorie plus âgée, les Master I et II sont classés dans la catégorie plus jeune

Catégories du parcours P1 et P0: fusionné avec la catégorie plus âgée

Si après fusion, le nombre de coureurs/équipes est toujours inférieur à 3, le podium est maintenu.

Les mêmes mesures s'appliquent aux Championnats suisses.

- 2.7.** Sur le circuit de la Swiss Skimo Cup CAS et des Championnats suisses CAS, les titres, podiums finaux et les primes sont accessibles aux citoyennes/citoyens Suisses, à ceux de la principauté du Liechtenstein, ainsi qu'aux compétiteurs domiciliés en Suisse et détenteurs d'un permis C. Les compétiteurs de nationalité étrangère ne répondant pas aux critères précités sont classés aux épreuves. Toutefois, ils n'accèdent pas aux titres des Championnats suisses CAS et aux podiums lors du classement final.
- 2.8.** Chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs et le CAS déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. Il est recommandé de conclure une assurance assistance par hélicoptère.
- 2.9.** Les changements de coureurs doivent être annoncés au bureau des inscriptions avant le départ. Une annonce tardive implique la disqualification du coureur ou de l'équipe.

3. Règles générales de conduite pour les participants

- 3.1.** Chaque concurrent porte son dossard (numéro + sponsor), d'une manière bien visible sur la cuisse droite. L'organisateur peut exiger le port d'un deuxième dossard (par exemple sur le sac). Les dossards ne doivent pas être roulés ou découpés. L'organisateur peut les récupérer à la fin de la compétition.
- 3.2.** La corde d'entraide (élastique) est autorisée après l'aire de départ. Son utilisation est cependant interdite à la descente, dans les zones à pied (y compris les portages) ainsi que dans les zones de changement/transition.
- 3.3.** Une équipe ne peut quitter un point de contrôle que lorsqu'elle est au complet et enregistrée par le contrôleur. Le passage de la ligne d'arrivée doit se faire ensemble, au maximum 10 mètres d'écart entre les participants, sous peine de pénalité.
- 3.4.** Une équipe ou un coureur rejoint doit libérer la trace si la demande est faite.
- 3.5.** Une équipe ou un coureur en difficulté peut abandonner de son propre chef ou être mis hors course sur décision de l'organisateur ou de l'événement manager du Club Alpin Suisse CAS. En cas d'abandon, l'équipe ou le coureur s'annoncera à un poste de contrôle et suivra les instructions qui lui seront données.
- 3.6.** Toute autre forme d'assistance extérieure est interdite (y compris « lièvre »). Le ravitaillement personnel est autorisé dans les zones autorisées par l'organisateur.
- 3.7.** Tout concurrent est tenu de suivre au plus près le balisage sous peine de disqualification.
- 3.8.** Tout concurrent est tenu de venir au secours d'une personne en danger ou accidentée.
- 3.9.** Les aires de changement/transition sont strictement réservées aux compétiteurs et aux contrôleurs.

- 3.10.** L'organisation se réserve la possibilité de modifier en tout temps le programme ou le parcours de la course.
- 3.11.** Pour les courses qui comportent plusieurs départs, le coureur ou l'équipe qui passe le contrôle de départ est considéré comme parti au départ pour lequel il a été contrôlé.
- 3.12.** Points propres à chaque course : à respecter selon les instructions des organisateurs.
- 3.13.** Le jury de course peut donner une pénalité à un coureur jusqu'à 15 min après son arrivée. Le coureur est responsable de contrôler si une pénalité lui a été infligée 15 minutes après son arrivée. Toute réclamation de la part du coureur devra être déposée par écrit sur une feuille officielle auprès du jury de course (à demander au président du jury) au plus tard 30 min. après l'arrivée du ou des concurrents. Une somme de CHF 50.- sera perçue. Elle sera restituée si le recours est admis.
- 3.14.** Un recours sur la décision du jury de course est à faire parvenir dans les 5 jours ouvrables suivant le jour de la course au secrétariat du Club Alpin Suisse CAS. Il sera envoyé par recommandé à l'adresse CAS – Ski Mountaineering – Commission recours, Monbijoustrasse 61, 3000 Berne 14.

4. Matériel

4.1. Le matériel de base (carbone admis) de la Swiss Skimo Cup CAS et des Championnats suisses CAS est le suivant :

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE PAR COUREURS	EQUIPE	INDIVIDUEL	SPRINT	RELAIS	VERTICALE
Passeport ou carte d'identité	X	X	X	X	X
Skis / Fixations	X	X	X	X	X
Chaussures	X	X	X	X	X
Bâtons de ski	X	X	X	X	X
Peaux (une paire minimum, + une paire de réserve pour les équipes)	X	X	X	X	X
Casque	X	X	X	X	X*
Gants	X	X	X	X	X
Sac à dos	X	X	X	X	X*
Vêtements haut de corps (3 couches)	X	X	X*	X*	X*
Vêtements bas de corps (2 couches)	X	X	X*	X*	X*
DVA	X	X	X*	X*	X*
Pelle à neige	X	X	X*	X*	X*
Sonde	X	X	X*	X*	X*
Couverture de survie	X	X	X*	X*	X*

Lunettes de soleil	X	X	X*	X*	X*
MATERIEL COMPLEMENTAIRE POUVANT ETRE EXIGE PAR L'ORGANISATEUR					
4ème couche pour vêtement haut de corps					
Sous casque, capuche, bonnet ou similaire					
2ème paire de gants					
Lampe frontale en état de marche					
2ème paire de lunettes ou masque de ski					
Crampons					
Corde dynamique					
Baudrier					
Longe de Via Ferrata					
Piolet					
Boussole					
Altimètre					
2 mousquetons					

- 4.1.1. Si la totalité de la course se déroule sur une piste de ski sécurisée, le directeur de course peut retirer le DVA, la pelle et la sonde de la liste de l'équipement obligatoire.
- 4.1.2. Si les conditions météorologiques sont favorables, les équipements marqués d'un astérisque (X*) peuvent être retirés par le comité d'organisation de la liste de l'équipement obligatoire en accord avec le président du Jury.
- 4.1.3. Chaque concurrent doit emporter la totalité du matériel obligatoire durant toute la durée de la course (portage de deux sacs interdit).
- 4.1.4. L'échange d'un ski ou des bâtons cassés est autorisé en tout temps.
- 4.1.5. Le jury se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

4.2. Spécifications de l'équipement obligatoire par coureur :

- 4.2.1. L'ensemble du matériel doit être utilisé selon les instructions du fabricant et n'avoir subi aucune modification après sortie d'usine.
- 4.2.2. Passeport ou carte d'identité :
Originale ou copie, à porter sur soi pour l'ensemble du parcours. Le jury peut contrôler l'âge du coureur. Une fausse indication de l'identité entraîne la disqualification et la perte des points Swiss Skimo Cup CAS pour la saison.

4.2.3. Skis / Fixations :

Une paire de skis d'au moins 60 mm de largeur au patin avec des carres métalliques sur au moins 90% de leur longueur.

La taille des skis est au minimum de :

- Hommes (catégorie principale, Master I et II), Espoirs : 160 cm
- Dames (catégorie principale, Master I et II) ainsi que U20, U18 et U16 : 150 cm

Poids minimum pour ski + fixation :

- Skis de 160 cm ou plus : 650 g, soit 1300 g la paire
- Skis de moins de 160 cm : 600 g, soit 1200 g la paire

Les skis sont équipés de fixations permettant le mouvement des talons à la montée et blocables à la descente. La fixation doit posséder un système de déclenchement latéral et frontal avec ou sans lanière de sécurité.

Les stoppers sont recommandés. À partir de la saison 24/25, les stoppers seront obligatoires.

4.2.4. Chaussures :

Les chaussures doivent être conformes à la sortie d'usine et permettre l'utilisation de crampons métalliques.

Les chaussures doivent être adaptées pour la montée et la descente.

Bien qu'admises, les chaussures carbonées ne sont pas recommandées pour les personnes légères, celles-ci pouvant entraîner des blessures bien plus graves que les chaussures normales.

Poids minimum pour les chaussures (coque et chausson sec)

- Toutes les catégories masculines sauf les U18 et U16: 500 g, soit 1000 g la paire
- Toutes les catégories féminines ainsi que les U18 et U16: 450 g, soit 900 g la paire

4.2.5. Bâtons :

Une paire de bâtons de type alpin ou de fond ayant un diamètre maximum de 25 mm, avec des rondelles non-métalliques. Les bâtons doivent être couchés au sol pendant toute la durée des manipulations dans les zones de changement/transition.

4.2.6. Peaux :

Une paire de peaux antidérapantes. Pas de peaux de phoque provenant d'animaux sauvages. Pour les équipes, une paire de peaux antidérapantes de réserve adaptée aux skis de l'ensemble des coéquipiers.

4.2.7. Casque :

L'usage d'un casque bi-normé (ski/montagne) est obligatoire. Conforme aux exigences des normes :

- UIAA 106 et EN 1077 class B ou
- EN 12492 et EN 1077 class B

Il doit être porté durant toute la course, la jugulaire est obligatoirement fermée.

4.2.8. Gants :

Une paire de gants couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée durant toute la course.

4.2.9. Sac à dos :

D'un volume suffisant afin de contenir à son intérieur tout le matériel exigé pour la course. Le sac à dos sera également équipé sur l'arrière de deux points d'attache des skis (pour le portage).

4.2.10. Vêtements haut de corps (3 couches) :

Trois couches à la taille du compétiteur :

- 1 couche de corps à manche longue ou court selon les conditions météo
- 1 combinaison de ski à manches longues
- 1 coupe-vent respirant à manches longues.
- 1 4ème couche peut être exigée par l'organisateur.

L'une des couches doit avoir une capuche.

4.2.11. Vêtements bas de corps (2 couches) :

Deux couches à jambes longues à la taille du compétiteur

- 1 combinaison de ski ou pantalon
- 1 coupe-vent respirant.

4.2.12. DVA :

Un appareil détecteur de victimes d'avalanches DVA ou ARVA à 3 antennes conforme aux standards EN 300718 (fréquence 457 KHz). Voir l'annexe des DVA interdits. Le DVA doit être porté par le coureur sous les vêtements, en aucun cas dans le sac, selon les recommandations du fabricant au plus près du corps, Il doit être enclenché (mode émission) tout au long de la course. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de son appareil.

4.2.13. Pelle à neige :

Une pelle à neige définie par le fabricant comme « une pelle à neige de sauvetage » à la norme UIAA 156 ou à la norme ISMF est obligatoire

4.2.14. Sonde :

Une sonde à neige minimum 240 cm et d'un diamètre minimal de 10 mm. L'appellation « sonde avalanche » est définie par le fabricant.

4.2.15. Couverture de survie :

Une couverture de survie d'une surface minimale de 1.80 m². La dénomination « couverture de survie » est définie par le fabriquant. La conformité du produit est sous la responsabilité du participant.

4.2.16. Lunettes de soleil :

Une paire de lunettes de soleil filtrantes, une visière adaptée au casque ou un masque de ski.

4.3. Matériel complémentaire pouvant être exigé par l'organisateur (voir instructions des organisateurs) :

- 4.3.1. Quatrième couche pour vêtement haut de corps :
Une couche thermique supplémentaire comme 4ème couche avec manches longues pour le haut du corps à la taille du compétiteur, d'un poids minimum de 300 g.
- 4.3.2. Deuxième paire de gants :
Une deuxième paire de gants, voir sur gant polaire respirant et coupe-vent.
- 4.3.3. Crampons :
Une paire de crampons métalliques conformes à la norme UIAA 153 avec au moins 10 dents dont deux frontales réglée à la taille des chaussures du compétiteur. Les crampons doivent avoir des lanières de sécurité. Lorsque les crampons ne sont pas sur les chaussures ils doivent être portés dans le sac à dos dents contre dents.
- 4.3.4. Corde dynamique :
Une corde dynamique conforme à la norme UIAA 10 de 8 mm de diamètre et 30 m de long.
- 4.3.5. Baudrier :
Un baudrier conforme à la norme UIAA 105.
- 4.3.6. Longe de Via Ferrata :
Une longe avec système d'absorption d'énergie pour l'utilisation en Via Ferrata, conforme à la norme UIAA 128.
- 4.3.7. Piolet :
Un piolet conforme aux exigences de la norme UIAA 152 de 50 cm de long minimum.
- 4.3.8. Mousquetons :
Mousquetons type K « Klettersteige » conforme à la norme UIAA 121

5. Classement général et Championnats Suisses

- 5.1.** Les courses participant à la Swiss Skimo Cup CAS sont recensées dans le calendrier officiel du CAS. Le vainqueur de la Swiss Skimo Cup CAS est le coureur ayant obtenu le meilleur total à l'issue des 2 saisons en catégorie U23 et plus âgés. Pour les U20 et plus jeunes le classement se fait sur 1 seule année.
- 5.2.** Toutes les courses comptent pour le classement général et le classement des catégories U20 et plus âgés. Pour les catégories U18 et plus jeunes seront retenus dans le décompte final :
 - Les 5 meilleurs résultats, si 8 à 9 épreuves ont eu lieu par année.
 - Les 4 meilleurs résultats, si 6 à 7 épreuves ont eu lieu par année.
 - Les 3 meilleurs résultats, si 3 à 5 épreuves ont eu lieu par année.

5.3. Il sera établi :

- 1 classement général pour les catégories Hommes (Hommes U23 à Master Hommes II)
- 1 classement général pour les catégories Dames (Dames U23 à Master Dames II)
- 1 classement par catégorie pour toutes les catégories de la Swiss Skimo Cup CAS

5.4. Classement général Swiss Skimo Cup CAS :

5.4.1. Points classement général

Les athlètes licenciés reçoivent des points pour le classement général lorsqu'ils participent à une course Swiss Skimo Cup CAS en catégorie Swiss Skimo Cup CAS. Le classement pour les catégories U23 Hommes/Dames et plus âgés (scratch) se fait sur 2 ans.

Des récompenses en espèce seront attribuées aux 10 premiers du classement général scratch Hommes et Dames. La remise des primes s'effectuera par virement bancaire selon les modalités fixées par le CAS :

- 1er : 1'000 CHF
- 2e : 600 CHF
- 3e : 400 CHF
- 4e-6e : 300 CHF
- 7e-10e : 200 CHF

5.4.2. La course Z2 (Zermatt-Verbier du vendredi/samedi) de la Patrouille des Glaciers est la dernière course comptant pour le classement général de la Swiss Skimo Cup CAS. Se référer au règlement de la PdG sur les conditions d'inscriptions et catégories possibles.

5.4.3. Des prix récompenseront les meilleur(e)s licenciés de toutes les catégories tous les deux ans lors de la Patrouille des Glaciers. La distribution des prix s'effectuera selon les modalités fixées par le CAS suite à la remise des prix de la Patrouille des Glaciers

La présence est obligatoire. En cas d'empêchement de force majeure, l'athlète doit s'excuser par écrit auprès du Chef de discipline Swiss Ski Mountaineering SAC. Aucun prix ne sera envoyé.

5.4.4. Participation à la Patrouille des Glaciers sans tirage au sort.

Une place de départ sans tirage au sort à la Patrouille des Glaciers sera accordée à 120 patrouilles (incluant les équipes Dames, Hommes et Mixtes) composées de 4 licencié(e)s.

Les places sont attribuées aux patrouilles selon le principe suivant :

- le cumul des points du classement intermédiaire (qui équivaut au classement de la 1ère saison) des 4 athlètes licenciés est déterminant
- En cas d'égalité les patrouilles sont séparées des manières suivantes :

- Moyenne du nombre de courses terminées par l'ensemble des coéquipiers
- Moyenne des positions dans les courses de l'ensemble des coéquipiers
- Tirage au sort au sein d'un bloc en égalité
- les points cumulés obtenus par la patrouille sont vérifiés par l'instance de contrôle du CAS pour validation
- les 120 patrouilles cumulant le plus de points ont leur place garantie et ne participent pas au tirage au sort

La course (Arolla-Verbier A1 et A2 ou Zermatt-Verbier Z1 et Z2) choisie par la patrouille lors de l'inscription ne joue aucun rôle pour l'attribution des places. Seule la participation à la course Z2 permet de cumuler des points pour le classement final Swiss Skimo Cup CAS.

- 5.4.5. Récompenses du classement général catégorie U16/U18/U20 :
Les coureurs licenciés cumulent des points lors des Swiss Skimo Cup CAS sur un calendrier de 1 an. Des médailles et une planche de prix récompenseront les trois meilleurs de toutes les catégories U16/U18/U20 chaque année.
- 5.4.6. Particularité classement général pour la catégorie U20
Les athlètes U20, qui passent en catégorie général Hommes/Dames lors de la deuxième année du classement général conservent leurs points acquis pour le classement général (chaque deux ans) et pour l'attribution des places à la Patrouille des Glaciers.
- 5.4.7. Pour être classé un coureur doit avoir terminé au moins 3 courses.

5.5. Contrôles du classement et recours

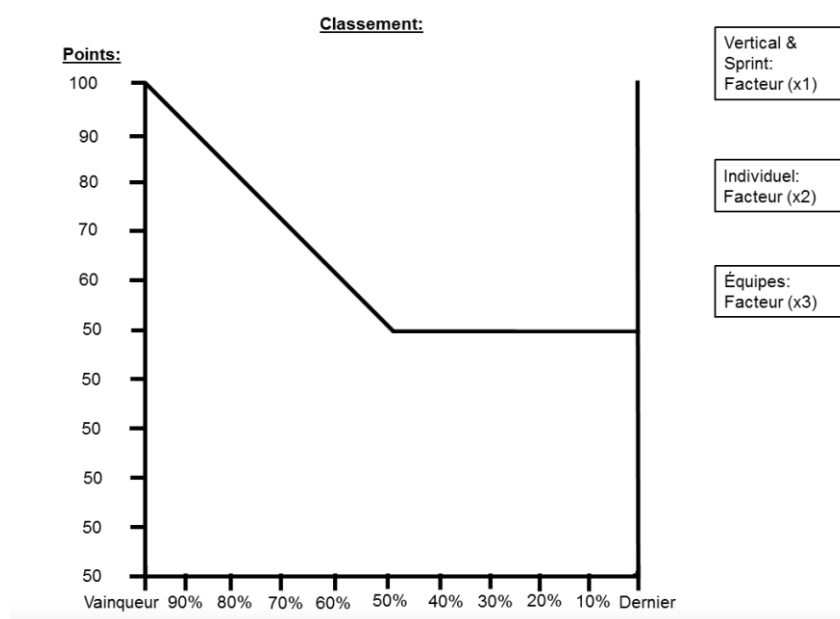
- 5.5.1. Le chronométreur gère le calcul du classement général. l'event manager du CAS est l'instance officielle de contrôle.
- 5.5.2. En cas d'erreur dans le classement général, l'athlète concerné doit impérativement faire une demande de correction par écrit au CAS 10 jours avant la dernière course ; sauf après la dernière épreuve où la demande doit se faire dans l'heure qui suit la dernière arrivée. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en considération.
- 5.5.3. En cas de fraude, le CAS se réserve le droit d'exclure l'athlète du classement général.

5.6. Système de points :

Facteur de points :

Vertical & Sprint	Facteur de points 1
Individuel	Facteur de points 2
Team	Facteur de points 3

Modèle du système de points :



Les vainqueurs d'une course par équipes reçoivent 300 points, les vainqueurs d'une course individuelle reçoivent 200 points et les vainqueurs d'une course verticale ou d'un sprint reçoivent 100 points chacun.

Du vainqueur au dernier coureur classé, il y a une régression linéaire du nombre de points en fonction du classement. Le nombre de points est constant à partir de la moitié du classement (c'est-à-dire 150, 100 ou 50 pour tous les coureurs classés dans la deuxième moitié du classement ; le nombre de coureurs impairs est arrondi à l'unité inférieure).

Les points sont attribués aux licenciés des catégories Swiss Skimo Cup CAS uniquement sur la base du classement général par sexe des coureurs licenciés et sont repris pour le classement par catégorie. Pour les équipes, chaque coureur obtient les points de l'équipe.

Pour les équipes mixtes, l'équipe reçoit ses points sur la base du classement hommes et les femmes reçoivent les points de l'équipe selon le classement homme.

Pour les catégories U16/U18, le facteur de pondération n'est pas utilisé.

Le(s) Relais ne font pas partie de la Swiss Skimo Cup CAS pour le classement général.

En cas d'égalité les coureurs sont départagés premièrement par le nombre de courses terminées puis par la somme des positions sur les différentes courses.

5.7. Championnats Suisses :

5.7.1. Des épreuves spéciales désigneront chaque année les champions suisses pour chaque catégorie. Elles sont mentionnées dans le calendrier.

5.7.2. Lors des Championnats, le classement de la catégorie principale hommes est remplacé par un classement général Hommes (allant des U23 aux plus âgés, de 21 ans à ...) et le classement de la catégorie principale Dames est remplacé par un classement général Dames (allant des U23 au plus âgées, de 21 ans à ...).

5.7.3. Aux Championnats Suisses par équipes, il n'est possible de courir qu'en équipe de 2.

5.8. Récompenses Championnats suisses CAS :

Des médailles et des récompenses en espèce seront attribuées aux trois meilleurs de chaque catégorie. La distribution des prix s'effectuera selon les modalités fixées par le CAS et la remise de la prime de course s'effectuera par virement bancaire :

Course Championnats suisses Individuel, Sprint, Vertical :

- 1er individuel: 1x CHF 150.-
- 2e individuel: 1x CHF 100.-
- 3e individuel: 1x CHF 50.-

Course Championnats suisses Team :

- 1er Team: 1x CHF 300.-
- 2e Team: 1x CHF 200.-
- 3e Team: 1x CHF 100.-

6. Environnement

Chaque concurrent est rendu attentif à la nécessité de préserver l'environnement. En course, tout concurrent qui jette ou abandonne un déchet (gobelet, bouteille, sachet, etc.) ou un objet d'équipement hors des dispositifs en place au poste de ravitaillement, ou qui a un comportement entraînant un préjudice pour l'environnement, fera l'objet de pénalités, voir d'une disqualification.

Annexe – Catégories

Ce tableau vaut pour l'ensemble de la saison, soit aussi pour les éventuelles courses se déroulant en décembre de l'année précédente.

Les courses Swiss Skimo Cup CAS et Championnats Suisses CAS doivent respecter les distances et le dénivelé par rapport à l'âge mentionnés dans l'annexe Parcours.

Catégories de la relève Courses Youth Skimo Cup CAS / Championnats Suisses Youth Skimo Cup CAS

Sexe	Nom	Âges dans la saison	Années	Parcours
	U16 filles	..-16	2008 – ...	P0
Féminin	U18 filles	17-18	2006 - 2007	P0
	U20 filles	19-20	2004 - 2005	P1
Masculin	U16 garçons	..-16	2008 - ...	P0
	U18 garçons	17-18	2006 - 2007	P1
	U20 garçons	19-20	2004 - 2005	P2

Sur recommandation écrite du corps des entraîneurs nationaux (entraîneur national Relève et Elite), les athlètes particulièrement doués d'un point de vue sportif peuvent être classés dans des catégories supérieures. Aucun classement séparé ne sera établi pour le résultat du jour et les athlètes ne reçoivent pas de points Swiss Skimo Cup CAS.

Catégories Dames et Hommes Swiss Skimo Cup CAS

Sexe	Nom	Âges dans la saison	Années	Parcours
Féminin	U23 dames	21-23	2001 - 2003	P3
	Catégorie principale dames	24-44	1980 - 2000	P3
	Master I dames	45-54	1970 - 1979	P3
	Master II dames	55-..	... - 1969	P3
Masculin	U23 hommes	21-23	2001 - 2003	P3
	Catégorie principale hommes	24-44	1980 - 2000	P3
	Master I hommes	45-54	1970 - 1979	P3
	Master II hommes	55-..	... - 1969	P3

Championnats Suisses CAS

Sexe	Nom	Âges dans la saison	Années	Parcours
Féminin	U23 dames	21-23	2001 - 2003	P3
	Catégorie principale dames	21-..	... - 2003	P3

	Master dames I	45-54	1970 - 1979	P3
	Master dames II	55-..	... - 1969	P3
Masculin	U23 hommes	21-23	2001 - 2003	P3
	Catégorie principale hommes	21-..	... - 2003	P3
	Master hommes I	45-54	1970 - 1979	P3
	Master hommes II	55-..	... - 1969	P3

Annexe – Parcours

Discipline	Parcours	Catégories	Référence de temps	Dénivelé		
				Moyenne	Max	Min
Vertical	P0	Filles U18, Filles et Garçons U16	25' +/- 10 min	400	500	300
	P1	Garçons U18, filles U20	25' +/- 10 min	400	500	300
	P2	Garçons U20	30' +/- 10 min	550	700	400
	P3	Catégorie principale / Master Dames et Hommes	45' +/- 10 min	700	900	500
Individuel	P0	Filles U18, Filles et Garçons U16	45' +/- 15 min	650	800	500
	P1	Garçons U18, filles U20	55' +/- 15 min	800	1000	600
	P2	Garçons U20	1h30' +/- 20 min	1100	1300	800
	P3	Catégories principales / Master Dames et Hommes	1h40' +/- 20 min	1600	1900	1300
Equipe	P1	Filles U16/ Garçons U16 Filles U18/Garçons U18	1h10 +/-10 min	--	1000	--
	P2	Garçons U20, filles /U20	1h30' – 2h30'	--	1400	--
	P3	Catégories principales / Master Dames et Hommes	2h – 6h	--	--	--
Relais	P1	U16/U18	10' +/- 5 min	180	200	150
	P2	U20			200	150
	P3	Catégories principales / Master Dames et Hommes			200	150
Sprint	P1	U16/U18	3' 30 +/- 30 sec	-	70	50
	P2	U20			80	60
	P3	Catégories principales / Master Dames et Hommes			90	70

Toutes les références des temps sont prévues pour les meilleurs athlètes (temps vainqueurs)

Relais

Le parcours de relais est couru par chaque membre de l'équipe de relais.

Les U16/U18/U20 peuvent courir dans un relais catégorie principale.

Chaque compétiteur ne peut participer qu'à un SEUL relais (cela signifie que, si un compétiteur Junior participe à un relais catégorie principale, il/elle ne peut courir dans le relais Juniors U16/U18/U20 – idem pour les Dames).

Annexe – Pénalités Swiss Skimo Cup CAS et Championnats suisses CAS

Equipement obligatoire		
	<i>Individuel/Equipe</i>	<i>Vertical / Sprint / Relais</i>
Pas de DVA ou non-conforme	Pas de départ	Pas de départ si demandé
DVA dans le sac	Disqualification	Disqualification si demandé
Pas de casque	Pas de départ	Pas de départ si demandé
Casque non-conforme, casque non porté ou porté de manière non-conforme	Disqualification	Disqualification si demandé
Fixations non-conformes	Pas de départ / disqualification	
Gants non portés	1 min	30 sec
Utiliser les crampons sans les lanières de sécurité fixées ou crampons non-conforme	Pas de départ / disqualification	Pas de départ / disqualification si demandé
Skis ou chaussures non-conformes	Pas de départ / disqualification	
Tout objet (yc habillement) demandé ou exigé manquant ou non conforme au départ	30 sec à refus au départ*	
Tout objet (yc habillement) demandé ou exigé manquant ou non conforme à l'arrivée	30 sec à disqualification*	

Comportement des athlètes			
	<i>Individuel/Equipe</i>	<i>Vertical</i>	<i>Relais</i>
Non enregistrement sur la ligne de départ	N'entre pas dans le classement		
Changement de coureur non annoncé	Disqualification		
Non respect de l'itinéraire	3 min à disqual.*	1 min à disqual.*	
Non respect des consignes de sécurité	3 min à disqual.*	1 min à disqual.*	
Non passage à un poste de contrôle	Disqualification		
Assistance (lièvre, manips, matériel, ravitaillement)	1 min à disqualification*		
Mise en danger d'autrui ou de soi-même	3 min à disqualification*		
Manque de fair-play	1 min à disqualification*		
Portage des skis non-conforme	1 min	30 sec	
Les peaux ne sont pas portées à l'intérieur de la combi ou du sac	1 min	30 sec	
Porter les crampons hors du sac	3 min	1 min	
Dossard plié et/ou coupé	1 min	30 sec	
Déchets et matériel laissés sur le parcours	3 min	1 min	
Bâtons non posés dans les zones de changement/transition	1 min	30 sec	
Longe de Via Ferrata pas utilisée correctement	3 min à disqualification		
Ne pas se présenter sur les podiums (3 premiers)	10 minutes (si récidive, d'autres sanctions seront possibles)		
Tout non respect du règlement et des règles non spécifiées	1 min à disqualification *	30 sec à disqualification. *	

Ne pas se présenter ou refuser le contrôle anti-dopage	La Chambre disciplinaire (CD) pour les cas de dopage de Swiss Olympic juge en première instance, en sa qualité d'autorité pénale centrale du sport, l'ensemble des cas de dopage positifs qui émanent des fédérations.
Être contrôlé positif au test anti-dopage	

Pénalités spécifiques courses équipes	
Equipe incomplète à la sortie du point de contrôle	30 sec à disqualification*
Coéquipiers n'arrivant pas ensemble (max. 10 m d'écart)	30 sec à disqualification*
Utilisation de la corde d'entraide (élastique) où cela est interdit	3 min à disqualification*
Equipe avec un compétiteur sans sac à dos	3 min à disqualification*
Equipe sans troisième jeu de peaux antidérapantes	1 min
Pénalités spécifiques courses relais	
Ne pas effectuer le passage du relais dans la zone définie	disqualification
Un même coureur réalise deux boucles	disqualification

Annexe – Sprint

Le classement de la course s'effectue selon les règles ci-dessous. En fonction de la participation, le jury de course peut adapter l'organisation pour le bien du spectacle, le but étant de pouvoir proposer un maximum de sets et des ¼ de finale et peu si nécessaire fusionner les catégories et adapter les règles ci-dessous. On évitera toutefois de fusionner la catégorie principale, master I et master II, mais uniquement la catégorie principale et master I ou master I et master II.

Organisation, principes généraux:

- Les catégories sont prises en compte pour l'organisation du sprint.
- Dès 8 coureurs, des qualifications sont effectuées. L'affectation aux sets se fait selon l'annexe. En dessous un seul set est effectué.
- Les 30 premiers des qualifications participent aux 1/4 de finale.
- En dessous de 30 coureurs, les ¼ de finale n'ont pas lieu. Les 12 meilleurs aux qualifications prennent part aux ½ finales.
- Les 2 premiers de chaque 1/4 de finale ainsi que les 2 lucky loser participent aux 1/2 finales. Lucky loser : les 2 meilleurs coureurs en 3ème place des 1/4 de finale selon les qualifications.
- Les 3 premiers de chaque 1/2 finale participent à la finale.

Classement :

- Places 1 à 6 : selon l'ordre d'arrivée de la finale
- Places 7 à 12 : non qualifié lors de la 1/2 finale selon l'ordre d'arrivée à la 1/2 finale puis par temps de qualification
- Place 13 à 30 : non qualifié lors du 1/4 de finale selon l'ordre d'arrivée au 1/4 de finale puis par temps de qualification
- Place 31 et suivantes : selon le temps de qualification

Pénalités et disqualifications :

- Le juge arbitre définit des règles de sécurité lors du départ de la course en fonction de l'environnement.
- Pendant les sets, la disqualification en cas de non-respect des règles indiquées ou de manque de fair-play peut être prononcée. Les réclamations sont interdites pendant les sets. Un coureur disqualifié est classé en dernier de son set. Si 2 coureurs sont concernés par la disqualification dans le même set, ils sont classés par ordre des qualifications.

Pénalités spécifiques au sprint	
Après le départ, quitter les lignes indiquées avant 20m	15 sec
Début ou fin des manipulations hors des zones de changement/transition indiqué	15 sec
Bâtons non posés au sol pendant toute les manipulations	15 sec
Skis non fixés à 2 points sur le sac	15 sec
Porte manquée	5 sec

Changement de couloir avant l'arrivée (pour bloquer un coureur)	15 sec
Peaux non rangées dans la combinaison	5 sec
Faux départ	Disqualification

Annexe – Affectation aux sets

1/4 de finale selon qualifications

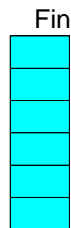
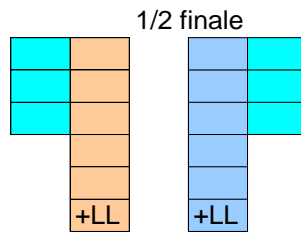
1	
10	
11	LL ?
20	
21	
30	

2	
9	
12	LL ?
19	
22	
29	

3	
8	
13	LL ?
18	
23	
28	

4	
7	
14	LL ?
17	
24	
27	

5	
6	
15	LL ?
16	
25	
26	



Si les 1/4 de finale ne sont pas applicable, 1/2 finale selon les qualifications

